

**Rapport de François Patriat sur la taxe d'apprentissage**

## **La FNECFP – FO alerte les personnels Menaces sur les LP, LT et formations supérieures publiques**

François Patriat, sénateur PS de Côte d'Or et président de la région Bourgogne vient de rendre public un rapport sur la taxe d'apprentissage (TA).

Ses propositions constituent une grave menace pour l'existence des établissements secondaires et supérieurs publics préparant aux diplômes professionnels.

Dans la droite ligne de l'acte III de la décentralisation et du projet de loi Peillon qui prévoient le transfert de la carte des formations professionnelles aux Régions, celles-ci se verraient confier l'utilisation des  $\frac{3}{4}$  de la taxe d'apprentissage contre 22% actuellement.

Anticipant le contenu de la future loi sur la formation professionnelle et l'apprentissage, le rapport de François Patriat propose que soit encore élargi le montant de la taxe d'apprentissage dévolu à l'apprentissage au détriment des lycées professionnels, des lycées technologiques et des formations professionnelles supérieures publiques, en particulier celles délivrées dans les Grandes Ecoles. La part « hors quota » de la taxe d'apprentissage sur laquelle l'enseignement professionnel public peut être financé passerait de 47% du montant de la TA à 29% : perte sèche de 16%, soit moins 152 millions d'euros (soit près de 4 fois, par exemple, le montant de la TA versée aux lycées professionnels) !

La FNECFP-FO qui combat pour que soient préservées et développées les filières de formation professionnelle de l'enseignement public secondaire et supérieur demande solennellement au gouvernement d'annoncer qu'il ne retiendra pas les préconisations du rapport Patriat.

La FNECFP-FO appelle ses sections et ses syndicats à informer largement les personnels, à faire prendre position dans l'unité la plus large pour le rejet du rapport Patriat afin de préparer, si nécessaire, l'action syndicale.

*Montreuil, le 21 mai 2013*